



1100340801

DATE DEPOT : 2011-01-13

NUMERO DE DEPOT : 2011R003820

N° GESTION : 2000B13212

N° SIREN : 432510345

DENOMINATION : 123VENTURE

ADRESSE : 42 avenue Raymond Poincaré 75116 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/07/19

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NATURE D'ACTE : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

200B13212

PM 13/07/2010
SB, MJ
06 08/10/2010

123 VENTURE
SA au capital de 534 706 Euros
Siège Social : 41 Boulevard des Capucines 75002 PARIS
RCS PARIS B 432.510.345

GTC DE PARIS	
I	M R
13 JAN. 2011	
3870	N° Dépôt

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 19 JUILLET 2010**

L'an 2010

Le dix-neuf Juillet, à 9 heures,

Au siège social, à Paris,

Les administrateurs de la Société 123 VENTURE se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président, Monsieur Olivier GOY.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Olivier GOY
- Monsieur Xavier ANTHONIOZ-ROSSIAUX

Monsieur Richard ALLANIC est absent et excusé.

Le Président rappelle au Conseil que l'ordre du jour porte sur :

- Le changement de siège social

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur le Président donne lecture du bail des locaux qui pourraient être pris en location au 42 avenue Raymond POINCARE – 75016 PARIS, adresse à laquelle serait transféré en cas d'accord le siège social de la société.

Il rappelle que le transfert de siège, dès lors qu'il se réaliserait dans le même département, requiert une décision du conseil d'administration, puis une ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts.

Après en avoir débattu, les administrateurs décident de transférer le siège social de la société du 41 boulevard des CAPUCINES (75002) au 42 avenue Raymond POINCARE (75016), sous réserve de la signature effective du bail par le Président auquel tous pouvoirs sont en tant que de besoin conférés à cet effet.

Handwritten initials and marks at the bottom right of the page.

Le transfert de siège social aura à la date effective de déménagement, soit le 8 octobre
Octobre 2010.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les statuts sont modifiés en conséquence, à effet de la date effective de transfert du siège
social. Le premier alinéa de l'article 4 sera libellé comme suit :

« Le siège social est fixé : 42 Avenue Raymond POINCARE – 75016 Paris. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur le Président, ou à toute personne que celui-ci
déléguera à cet effet, pour procéder à toutes formalités nécessaires pour la publicité et
l'enregistrement au Greffe du Tribunal de Commerce.

Fait à Paris,

Le 19 juillet 2010

Olivier GOY

Xavier ANTHONIOZ-ROSSIAUX